Paris, le 23 novembre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Budget pour 2027 : le bloc central fiscalise et précarise les malades en affection longue durée !

Ce lundi 23 novembre, les débats relatifs au projet de loi de finances pour l'année 2027 ont notamment porté sur la **fiscalisation des indemnités journalières** versées aux **personnes atteintes d'affection de longue durée (ALD)** et aux victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Manifestement incapable de proposer des pistes d'économies structurelles, **le Gouvernement a voulu**, d'une part, **imposer totalement les indemnités journalières** relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles (alors qu'elles le sont à moitié aujourd'hui) et, d'autre part, **imposer pour moitié les indemnités** relatives aux ALD (alors qu'elles ne sont pas imposées).

Dans ce même élan, la rapporteure générale du budget, membre du groupe Les Républicains, a poussé l'enchère en proposant d'imposer complètement les indemnités journalières des patients en ALD, et **sa proposition a été adoptée** avec le soutien des groupes des camarades de Bruno Retailleau, d'Édouard Philippe et de Gabriel Attal.

De son côté, **le groupe UNT a bien évidemment voté contre** ces dispositions et **a même déposé un amendement visant à exonérer la totalité de ces indemnités d'impôt sur le revenu**.

Alors qu'un patient sur deux en ALD a déjà renoncé à un soin ou à un produit non remboursé faute de moyens, cette mesure fiscale inflige une double peine aux personnes atteintes notamment de cancer. Tout au long des débats, **le groupe UNT continuera de porter la voix du redressement**, celle de Marine Le Pen et de Jordan Bardella.



EDWIGE DIAZ
Sénatrice de la Gironde
Présidente du groupe Union Nationale pour les Territoires
Commissaire aux Finances

SENAT · 15 RUE DE VAUGIRARD · 75291 PARIS CEDEX 06
e.diaz@senat.fr